

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 27 FÉVRIER 2020

Convocation : 20 février 2020

L'AN DEUX MIL VINGT, le 27 février, à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme Jocelyne Poussard, Maire.

Présents : J. Poussard, N. Velin, V. Schaal, Ph. Rouby, J-M. Raoult, D. Godard, Y. Leiprt, V. Varin, B. Lebreton, G. Guerbois.

Absents excusés : F. Joubert (pouvoir Ph. Rouby) E. Martin-Gbeassor, F. Colin-Manderscheid (pouvoir J. Poussard.)

Secrétaire de séance : V. Schaal.

Le procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité des présents. N'ont pu signer les membres présents à la séance du 30 janvier et absents à la présente séance.

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique, revalorisant les indemnités des maires des communes allant de 1 à 3499 habitants,

Considérant que le taux maximal en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale a été ainsi fixé à 40.3% pour les maires et 10.7% pour les adjoints des communes de 500 à 999 habitants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits au budget municipal,

Le montant proposé à fixer est défini selon les critères suivants :

	Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale
Maire	31%
Adjoints	8.25%

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux proposés de 31% pour les maires et 8.25% pour les adjoints en pourcentage de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale pour la fin de mandature actuelle.

REMBOURSEMENT D'ACOMPTE DE LOCATION DE SALLE DES FÊTES

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité deux remboursements d'acomptes de locations de la salle polyvalente, prévues pour les 11 et 12 avril, et pour les 5 et 6 septembre.

ETUDE DE DEVIS – MISE AUX NORMES D'UNE BORNE INCENDIE RUE DU BOURG

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les termes du devis de la société Chesnel TP pour la mise aux normes actuelles de la borne incendie située au croisement de la rue du Bourg et de l'allée des Grouettes pour un un cout total de 1099.20 € HT.

ETUDE DE DEVIS – NETTOYAGE DES REGARDS D'EAUX PLUVIALES

La société SVR a proposé un devis pour effectuer l'entretien des regards d'eaux pluviales qui passent sous les routes des cours d'eau, par procédé d'hydrocurage. Ces travaux ont été estimés à 1350 € HT pour le nettoyage des grilles, des avaloirs et des puisards, à 588 € HT pour le pompage et le nettoyage du deshuileur à la Bâte, auquel il convient d'ajouter les frais de traitement des effluents récoltés. Ces travaux font l'objet de dépenses d'entretien.

LECTURE DE COURRIERS

-L'association ATENA 78 transmet le compte rendu de sa visite du 14 février dernier destinée à trouver un emplacement en vue d'installer un nichoir pour chouette effraie dans le clocher de l'église Saint Pierre. Le nichoir sera positionné derrière l'abat son qui donne sur la rue de l'Eglise ; l'installation est prévue pour le 5 mars prochain.

-L'Agglomération du Pays de Dreux donne suite au courrier en date du 17 janvier dernier sur les problèmes rencontrés lors des collectes de déchets sur la commune. Le prestataire de service SEPUR a été contacté par l'Agglomération pour inciter à respecter les sens de circulation et le code de la route. Le plan des circuits de collecte devrait être prochainement transmis à la commune.

-Le Conseil Départemental informe avoir effectué des travaux en octobre 2019 sur la D301-1 pour remettre la voie en bon état ; celle-ci était détériorée par la présence de racines sous la chaussée.

-Un autre courrier du Conseil Départemental en réponse à celui du 10 janvier dernier indique qu'un arrêté a été pris pour interdire la circulation aux poids lourds sur le hameau de Fumeçon. Les panneaux d'interdiction ont été installés cette semaine. Après contact avec leurs services, des panneaux d'indication de la Zone Artisanale du Bois de la Motte destinés à orienter les poids lourds de sorte qu'ils évitent d'emprunter la RD 115-2 doivent être commandés.

Au vu de la réponse incomplète du Conseil Départemental, un nouveau courrier leur sera à nouveau adressé au sujet de l'instauration d'un nouveau sens de circulation sur le hameau de Fumeçon.

-Une copie de la réponse du Conseil Départemental a été transmise au sujet de la volonté de la SAS Primard de sécuriser l'accès du domaine situé sur la RD 16. Leurs services se mettent à leur disposition pour réfléchir aux dispositifs à mettre en place.

INFORMATIONS DIVERSES

-Une réunion en présence des maires du canton, du Sous-Préfet de Dreux et des services de l'Etat a été organisée le 18 février afin d'évoquer la problématique des inondations sur le canton.

-Suite à un courrier reçu d'un collectif d'habitants du chemin des Groux, la commission des chemins s'est réunie le 22 février afin d'évoquer un problème de dégradation des chemins de terre qui prolongent la rue et la sécurité du bassin de rétention appartenant M. Leblond. Concernant la remise en état des chemins, M. Leblond a été destinataire d'un courrier en date du 18 février demandant la remise en état du chemin perpendiculaire au chemin des Groux et de la partie sise en amont du bassin de rétention. Il a également reçu une convocation à une réunion qui s'est tenue le matin même en présence de M. Tenin, Technicien de la Police de l'Eau pour les services de l'Etat. Lors de cette dernière, il lui a été demandé de sécuriser les abords du bassin avec la pose de piquets et de grillages avertisseurs. Les fissures apparentes sur le bassin seront retravaillées pour qu'elles soient supprimés. Le chemin de terre dégradé évoqué lors de la commission des chemins sera remis en état en même temps que l'autre chemin destiné à desservir les futurs équipements de M. Leblond. Il sera dimensionné pour recevoir des charges véhiculées de 50 tonnes ; ces passages ne seront pas quotidiens. Ces différents travaux prévus devraient être engagés mi- mars.

-Le Conseil Départemental informe de la mise en place d'un règlement d'aide à la biodiversité mobilisable toute l'année. Il informe également de la mise en place d'une aide aux propriétaires pour réduire leur consommation énergétique et améliorer le confort thermique des logements. Un courrier a été distribué aux habitants dans cette optique.

-Le Raid de Cravent passera sur le territoire de la commune de Guainville le 8 mars prochain.

-Les travaux de la rue du Bourg se poursuivent avec la pose du bitume des trottoirs qui devrait être effectuée demain et lundi. La signalétique sera installée prochainement. La circulation sera rouverte aux transports scolaires dès lundi.

-Le SIAEP d'Oulins a terminé les travaux de remplacement des canalisations sur la rue du Bourg.

-Les travaux d'enfouissement des réseaux à Ritoire se poursuivent selon l'agenda prévu. Une étude sollicitée pour la réfection de la chaussée, arrivée tardivement lundi dernier, n'a pu être étudiée au Conseil pour demander par la suite une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement.

-La soirée Sobriété Energétique en partenariat avec Enedis et l'Agglomération du Pays de Dreux a eu lieu le 6 février dernier. Une vingtaine de personne a pris part à l'événement.

TOUR DE TABLE

G. Guerbois alerte Madame le Maire sur la réparation inefficace des trous à Ritoire et le non traitement des flaques d'eau en direction du Hallot. Les services du Conseil Départemental seront contactés pour remettre la voirie en état.

Dans l'assistance :

M. Poussard sollicite le prêt par la commune d'une cafetière pour la soirée de l'Association Sportive Intercommunale organisée le 21 mars prochain ; ce prêt lui est accordé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45.

